

# Tarif SIG - Gaz naturel standard

## au 1<sup>er</sup> mai 2020

Ce tarif est applicable au gaz naturel consommé par toute installation monocombustible à gaz et non dédiée exclusivement à la cuisson domestique.

Il comprend les 3 éléments de facturation suivants :

1. Le prix de la **consommation** en kilowattheure (kWh) est fixe à l'intérieur de chaque tranche. Le montant facturé est proportionnel à votre consommation.
2. Le prix annuel de l'**abonnement** est fixe à l'intérieur de chaque tranche. Il garantit la disponibilité d'un volume d'énergie qui correspond à votre consommation estimée et couvre une partie des frais de gestion.
3. Le prix annuel de **puissance** nominale installée en kilowatt (kW) est identique pour toutes les tranches. Le montant facturé est proportionnel au dimensionnement de votre installation.

Les montants liés à la puissance et à l'abonnement annuel sont perçus même en l'absence de consommation.

### 1. Consommation (ct/kWh)

#### ❖ Gaz vitale bleu

De 0 à 120'000 kWh	Tarif HTVA : 5.08	Tarif TTC : 7.35
De 120 à 250'000 kWh	Tarif HTVA : 4.90	Tarif TTC : 7.15
De 250 à 500'000 kWh	Tarif HTVA : 4.45	Tarif TTC : 6.67
De 500 à 1'000'000 kWh	Tarif HTVA : 4.15	Tarif TTC : 6.34
De 1 à 2 GWh	Tarif HTVA : 3.89	Tarif TTC : 6.06
De 2 à 4 GWh	Tarif HTVA : 3.85	Tarif TTC : 6.02
De 4 à 16 GWh	Tarif HTVA : 3.80	Tarif TTC : 5.97
De 16 à 32 GWh	Tarif HTVA : 3.76	Tarif TTC : 5.93
De 32 à 64 GWh	Tarif HTVA : 3.71	Tarif TTC : 5.87
Supérieur à 64 GWh	Tarif HTVA : 3.66	Tarif TTC : 5.82

#### ❖ Gaz vitale vert

De 0 à 120'000 kWh	Tarif HTVA : 6.08	Tarif TTC : 8.24
De 120 à 250'000 kWh	Tarif HTVA : 5.90	Tarif TTC : 8.04
De 250 à 500'000 kWh	Tarif HTVA : 5.45	Tarif TTC : 7.56
De 500 à 1'000'000 kWh	Tarif HTVA : 5.15	Tarif TTC : 7.23
De 1 à 2 GWh	Tarif HTVA : 4.89	Tarif TTC : 6.95
De 2 à 4 GWh	Tarif HTVA : 4.85	Tarif TTC : 6.91
De 4 à 16 GWh	Tarif HTVA : 4.80	Tarif TTC : 6.86
De 16 à 32 GWh	Tarif HTVA : 4.76	Tarif TTC : 6.82
De 32 à 64 GWh	Tarif HTVA : 4.71	Tarif TTC : 6.76
Supérieur à 64 GWh	Tarif HTVA : 4.66	Tarif TTC : 6.71

#### ❖ Gaz vitale biogaz

De 0 à 120'000 kWh	Tarif HTVA : 11.08	Tarif TTC : 11.94
De 120 à 250'000 kWh	Tarif HTVA : 10.90	Tarif TTC : 11.73
De 250 à 500'000 kWh	Tarif HTVA : 10.45	Tarif TTC : 11.26
De 500 à 1'000'000 kWh	Tarif HTVA : 10.15	Tarif TTC : 10.93
De 1 à 2 GWh	Tarif HTVA : 9.89	Tarif TTC : 10.65
De 2 à 4 GWh	Tarif HTVA : 9.85	Tarif TTC : 10.60
De 4 à 16 GWh	Tarif HTVA : 9.80	Tarif TTC : 10.56
De 16 à 32 GWh	Tarif HTVA : 9.76	Tarif TTC : 10.51
De 32 à 64 GWh	Tarif HTVA : 9.71	Tarif TTC : 10.46
Supérieur à 64 GWh	Tarif HTVA : 9.66	Tarif TTC : 10.40

## ❖ Initial

De 0 à 120'000 kWh	Tarif HTVA : 4.83	Tarif TTC : 7.08
De 120 à 250'000 kWh	Tarif HTVA : 4.65	Tarif TTC : 6.88
De 250 à 500'000 kWh	Tarif HTVA : 4.20	Tarif TTC : 6.40
De 500 à 1'000'000 kWh	Tarif HTVA : 3.90	Tarif TTC : 6.07
De 1 à 2 GWh	Tarif HTVA : 3.64	Tarif TTC : 5.79
De 2 à 4 GWh	Tarif HTVA : 3.60	Tarif TTC : 5.75
De 4 à 16 GWh	Tarif HTVA : 3.55	Tarif TTC : 5.70
De 16 à 32 GWh	Tarif HTVA : 3.51	Tarif TTC : 5.66
De 32 à 64 GWh	Tarif HTVA : 3.46	Tarif TTC : 5.60
Supérieur à 64 GWh	Tarif HTVA : 3.41	Tarif TTC : 5.55

Tarif TTC : Taxe sur le CO2 de 1,741 cts/kWh, équivalent à 96 CHF par tonne et TVA au taux de 7.7% (y compris sur la taxe CO2).

## 2. Abonnement (CHF/an)

De 0 à 120'000 kWh	Tarif HTVA : 47.90	Tarif TTC : 51.59
De 120 à 250'000 kWh	Tarif HTVA : 275.16	Tarif TTC : 296.35
De 250 à 500'000 kWh	Tarif HTVA : 1'325.66	Tarif TTC : 1'427.74
De 500 à 1'000'000 kWh	Tarif HTVA : 2'695.88	Tarif TTC : 2'903.46
De 1 à 2 GWh	Tarif HTVA : 4'253.25	Tarif TTC : 4'580.75
De 2 à 4 GWh	Tarif HTVA : 4'959.53	Tarif TTC : 5'341.41
De 4 à 16 GWh	Tarif HTVA : 5'610.10	Tarif TTC : 6'042.08
De 16 à 32 GWh	Tarif HTVA : 9'803.20	Tarif TTC : 10'558.05
De 32 à 64 GWh	Tarif HTVA : 46'421.49	Tarif TTC : 49'995.95
Supérieur à 64 GWh	Tarif HTVA : 104'956.62	Tarif TTC : 113'038.28

Tarif TTC : TVA au taux de 7.7 %

## 3. Puissance (CHF/kW/an)

21.46 hors TVA soit 23.11 TTC pour toutes les tranches de volume

Pour les installations de production d'eau chaude sanitaire et de cuisson professionnelle, un rabais est accordé : seuls 25 % de la puissance de ces appareils sont pris en compte. On considère en effet qu'ils ne sollicitent pas le réseau de gaz naturel tous en même temps.

**Taxe sur le CO2** : Il s'agit d'une taxe fédérale d'incitation applicable sur les consommations de gaz naturel qui entend promouvoir l'utilisation économe des combustibles fossiles. Les recettes de la taxe sont redistribuées via l'assurance maladie et utilisées pour financer l'assainissement énergétique des bâtiments.

Conformément à la loi sur le CO2, à partir du 1er janvier 2018, la taxe sur les combustibles fossiles évolue de 84 à 96 CHF par tonne. La taxe fédérale sur le CO2 appliquée au gaz naturel est de 1.741 ct/kWh (hors TVA) à partir du 1er janvier 2020.

# Gaz vitale — Evoluez à votre rythme vers un gaz plus vert et plus local

## ❖ Gaz vitale bleu



Neutre en CO2

100% de gaz naturel compensé par des projets internationaux

## ❖ Offre découverte

20% vitale vert et 80% vitale bleu

Pour seulement 3 CHF HT de plus par mois soit + 0.2 ct/kWh (supplément pour logement individuel moyen de 130 m<sup>2</sup>)

## ❖ Gaz vitale vert



10% biogaz et 90% de gaz naturel compensé

Contribution à des projets environnementaux genevois grâce au Fonds Gaz Vitale

Pour seulement 17 CHF HT de plus par mois soit + 1 ct/kWh (supplément pour logement individuel moyen de 130 m<sup>2</sup>)

## ❖ Gaz initial

Le gaz naturel non compensé en CO2 -0.25 ct/kWh



L'organisme indépendant SGS assure la vérification de la neutralisation des émissions de CO2 générées par la consommation de gaz naturel des clients de la gamme Gaz Vitale. [www.sgs.com/climatechange](http://www.sgs.com/climatechange)

# Le gaz naturel, une énergie :

## ❖ Responsable

De par sa structure moléculaire faible en carbone, le gaz naturel dégage en brûlant 25% de moins de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) que d'autres énergies fossiles. De plus, le gaz naturel peut être facilement couplé avec des énergies renouvelables telles que l'énergie solaire thermique.

## ❖ Sûre

Bien que la Suisse ne possède pas de réserves de gaz naturel, nos voisins d'Europe occidentale disposent de stocks importants, assurant un approvisionnement constant et diversifié. Il s'agit par ailleurs d'une énergie contrôlée à chaque étape de son exploitation, selon des normes répondant aux standards les plus élevés

## ❖ Pratique

Le gaz naturel arrive directement chez le client, sans souci de livraison ni de nuisance. La combustion propre limite au maximum les interventions de maintenance. Elle ne nécessite pas de citerne et la chaudière à gaz occupe très peu d'espace.

## ❖ Economique

Le prix du gaz naturel suit la tendance d'évolution du mazout avec des variations de moindre amplitude et un décalage moyen de 6 mois.



Pour toute information, appelez-nous ! Tél : 0844 800 808 (tarif local sur réseau fixe), du lundi au vendredi de 7 h 30, à 17 h 00 ou rendez-vous sur [www.sig-vitale.ch](http://www.sig-vitale.ch)

